



Module 1. Les Autochtones et le droit avant 1867

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 15 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Analyser l'impact de la colonisation sur la culture et les règles sociales des peuples autochtones.



Matériel d'accompagnement

- **Présentation PowerPoint** — Module 1 à télécharger
- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Aucun.

Notes : Adapter les activités selon la maturité des élèves. Avoir accès à internet.

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu’une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J’écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L’élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s’intègre au Curriculum de l’Ontario :

| Niveau | Programme-cadre | Cours | Domaines |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 ^e | Études sociales, de la 1 ^{ère} à la 6 ^e année, Histoire et géographie, 7 ^e et 8 ^e année, 2018 | Histoire | A. Création du Canada (1850-1890) B. Une société en évolution (1890-1914) |
| 11 ^e | Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, 9 ^e à la 12 ^e année, (2019) | Français (NBF3U) | A. Perspectives des Premières Nations du Canada, des Métis, des Inuits et formes d’expressions culturelles au Canda. |

A. Avant la colonisation, la tradition orale et le maintien de l'ordre social

1. Inviter les élèves à faire l'exercice de la section **A. de la Fiche de l'élève**.



Conseil d'adaption

- Afficher la section **A. de la Présentation PowerPoint**.



Corrigé

- **Les Autochtones n'ont pas de lois.**
 - **Faux.** Avant l'arrivée des colons européens, les Autochtones n'ont pas des règles écrites. La vie en société est règlementée par des traditions transmises oralement. Ces traditions dictent comment les individus doivent interagir entre eux et avec leur environnement. D'ailleurs, même s'ils ne signaient pas des contrats, ils concluent des ententes. Par exemple, un traité pouvait être consigné sous la forme d'un wampum. Un wampum est un objet fabriqué avec des perles. Il peut prendre, par exemple, la forme d'un bracelet ou une ceinture.
- **Les Autochtones reconnaissent la nécessité de compenser une victime.**
 - **Vrai.** Lors de l'arrivée des colons Européens, les Peuples autochtones ont déjà des traditions qui assurent le maintien de l'ordre. Par exemple, les Cris peuvent inclure la compensation de la victime lors de la résolution d'un problème, même si la compensation était purement symbolique.

- **Dans les communautés autochtones, les personnes qui ont le rôle d'aîné sont les juges.**
 - **Faux.** Avant l'arrivée des Européens, les règles de vie en société sont des enseignements transmis, entre autres, par les aînés. Or, lors de la résolution des conflits, plusieurs membres de la communauté participent, pas seulement les Autochtones concernés. L'aîné n'a pas le rôle d'un juge qui applique des lois, il est plus tôt un sage qui guide la communauté.

**Pour apprendre plus sur les aînés (2 min 45)**

Regarder : Parole autochtone 163 : Les aînés
(<https://www.youtube.com/watch?v=NTKuWYUqpQU>)

Source : [Radio-Canada info](#)

- **Le principe de « confédération » existe au sein des Peuples autochtones avant l'arrivée des Européens.**
 - **Vrai.** Avant l'arrivée des colons, plusieurs communautés de peuples autochtones se sont réunis pour adopter la Grande loi de la Paix, afin de s'assurer de vivre en paix. Cette alliance, qui est représentée par l'Arbre de la Paix, mène à la Confédération Haudenosaunee.



Discussion

Afin de faire comprendre aux élèves, l'importance des traditions autochtones, poser les questions suivantes :

- Comment avez-vous appris à distinguer le bien du mal ? Quel rôle ont joué vos parents ?
- Est-ce que vos parents ont écrit des règles dans votre maison ? Est-ce que toutes les règles sont écrites ? Est-ce qu'il y a des règles qui sont transmises oralement ?

Expliquer aux élèves que les peuples autochtones privilégient ce type d'enseignement.

- Les règles de société orales peuvent être aussi importantes que des règles écrites.
- Les Autochtones avaient un système de justice avant l'arrivée des colons.
- En revanche, il était différent, dans sa nature, du système de justice colonial.

Demander aux élèves :

- Quels sont les avantages et les désavantages de la transmission des règles sociales à l'oral versus à l'écrit ?

Encourager l'élève à pousser sa réflexion plus loin. Par exemple, s'il propose la **transmission de règles orales**, le questionner sur le fait qu'une règle peut être oubliée ou mal interprétée.

Si au contraire, il propose la **transmission de règles écrites**, le mettre au défi de citer la loi qui indique combien d'impôt une personne peut payer. C'est une occasion de l'aider à développer une critique par rapport aux connaissances des lois et des autres règles sociales.

**Vidéo : Comprendre la Grande Paix à l'aide d'une vidéo (1 min)**

Les traditions sont très importantes dans les cultures autochtones. Voici une vidéo qui présente une légende. L'histoire de la Grande paix qui évoque des règles de société entre différents groupes. Minutes du patrimoine: Le gardien de la paix. En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=EZdYFXRO_uU&t=9s

Source : Historica Canada

**Pour aller plus loin**

Consulter l'article sur la confédération : Haudenosaunee. (<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/leshaudenosaunee>)

Source: Encyclopédie canadienne

B. L'impact de la colonisation

B.1. L'imposition d'une autre vision du monde

1. Expliquer aux élèves que :
 - Lorsque les Européens arrivent au Canada, ils créent des colonies.
 - Les colonies ont des valeurs, des cultures et un système de justice différents de ceux des Autochtones.
 - Le gouvernement colonial limite alors les droits des Autochtones à travers des nouvelles lois.

**Conseils d'adaptation**

- Inviter les élèves à lire la section **B. de la Fiche de l'élève**.
 - Afficher en classe la section **B. de la Présentation PowerPoint**.
-

B.2. L'impact des lois sur les familles autochtones

1. Lire le paragraphe de la section **B.2. de la Fiche de l'élève**.

**Conseils d'adaptation**

- Inviter les élèves à le lire par eux-mêmes.
 - Afficher la version raccourcie de la section **B.2. de la Présentation PowerPoint**.
-

2. Animer une discussion sur l'approche prise par le gouvernement colonial.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
[CliquezJustice.ca](http://cliquezjustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Historica Canada, « Minutes du patrimoine: Le gardien de la paix ». En ligne :

https://www.youtube.com/watch?v=EZdYFXRO_uU

Encyclopédie canadienne, « Haudenosaunee ». En ligne :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/les-haudenosaunee>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario